



CIRCUIT NATIONAL WSPS – PISTOLET, CARABINE ET PLATEAU

Préambule : La participation aux échelons qualificatifs pour les championnats de France est obligatoire. En conséquence, un tireur ne peut pas obtenir de dérogation pour prendre en compte ses résultats sur une étape du circuit national en tant que championnat départemental ou régional.

1. Définitions et rôles

Le circuit national a pour but d'élargir la base des meilleurs tireurs nationaux en organisant au niveau régional des compétitions « labellisées ».

Tous les tireurs peuvent participer, tout en respectant les règles générales de surclassement de la Fédération Française de Tir, aux étapes du circuit national à partir du moment où ils sont à jour de leur licence pour la saison en cours.

Catégories ouvertes dans les différents classements :

- **Hommes incluant** : Cadets et Juniors Garçons, Seniors 1, Seniors 2 et Seniors 3.
- **Dames incluant** : Cadets et Juniors Filles, Dames 1, Dames 2 et Dames 3.

Epreuves ouvertes :

- R1 – Carabine 10 m Debout SH1 : Hommes
- R2 - Carabine 10 m Debout SH1 : Femmes
- R3 – Carabine 10 m Couché SH1 : Mixte
- R4 - Carabine 10 m Debout SH2 : Mixte
- R5 - Carabine 10 m Couché SH2 : Mixte
- P1 - Pistolet 10 m SH1 : Hommes
- P2 - Pistolet 10 m SH1 : Femmes
- P5 – Pistolet 10 m Standard SH1 : Mixte
- R6 - Carabine 50 m 60bc SH1 : Mixte
- R7 - Carabine 50 m 3x40 SH1 : Hommes
- R8 - Carabine 50 m 3x40 SH1 : Femmes
- R9 - Carabine 50 m 60bc SH2 : Mixte
- P3 – Pistolet 25 m SH1 : Mixte
- P4 – Pistolet 50 m SH1 : Mixte
- PT1 – Fosse olympique SG-S : Mixte
- PT2 – Fosse olympique SG-L : Mixte
- PT3 – Fosse olympique SG-U : Mixte



2. Règlements :

Rappel de quelques points de règlement :

- Pour les épreuves carabine 10 m le comptage des points se fait au dixième pour toutes les catégories ouvertes.
- Pour les épreuves carabine 60bc 50 m le comptage des points se fait au dixième pour toutes les catégories ouvertes.
- Pour toutes les autres épreuves/catégories, le décompte des points se fait au point entier.
- Les clubs souhaitant organiser une étape hiver (10 m) ET une étape été (25/50 m) ne pourront mettre le 10 m au programme de cette seconde étape été. Si tel est le cas, les tirs 10 m ne sauront être comptabilisés dans l'édition du classement général du circuit national.

Les organisateurs sont libres d'organiser des épreuves dans d'autres disciplines en complément de celles proposées **mais seules les épreuves inscrites sur la fiche d'engagement publiée seront prises en compte dans le classement national WSPS.** Ils pourront offrir des médailles lors des étapes si ils le souhaitent.

Il est indispensable qu'un arbitre national soit présent ainsi que les arbitres régionaux ou départementaux retenus par la ligue accueillante (un arbitre minimum par pas de tir).

L'arbitre national, représente l'autorité administrative de la Direction Technique Nationale et se porte garant de la bonne conduite de la compétition et de la véracité des palmarès.

2. Procédure d'engagement

Les tireurs s'inscrivent pour chaque étape par le biais de la fiche d'engagement téléchargeable sur le site internet fédéral, vous y trouverez également les informations liées à chaque étape (plan de tir, adresse du site ...).

Frais d'engagements maximum :

10 euros pour le 10 m, 12 euros pour le 25 m et 15 euros pour le 50 m.

L'organisateur gère les inscriptions des tireurs (le contact des clubs accueillant une manche du circuit est indiqué sur la fiche d'engagement). **Les frais d'engagement, de déplacement, d'hébergement et de restauration sont à la charge des tireurs.**

3. Classement

La Direction Technique Nationale met en place un **classement général pour les épreuves WSPS** afin de permettre aux compétiteurs de mieux se situer dans la hiérarchie nationale.

Les critères d'accès dans les collectifs, comme le nombre de places par épreuve, sont statués dans le RGS - Vie Internationale 2018-2019. Le classement du circuit national n'est qu'un outil au service des entraîneurs nationaux pour la constitution de ces collectifs.



Il fonctionne de façon continue sur les 12 mois courant de l'année.

Un classement sera effectué pour chacune des épreuves ouvertes à condition d'avoir 3 résultats enregistrés. Il sera effectué sur la moyenne de toutes les performances réalisées au cours des 12 derniers mois sachant que :

- Pour 5 matchs enregistrés, le moins bon score sera éliminé.
- Pour 8 matchs enregistrés, les 2 moins bons scores seront éliminés.

Les classements seront mis à jour à chaque fin de mois sur le site internet de la FFTir permettant ainsi à l'ensemble des compétiteurs de se situer dans la hiérarchie nationale tout au long de la saison sur leurs derniers résultats obtenus.

Au 30 septembre de chaque année, les résultats enregistrés sont donc le reflet complet de la saison (du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019 pour cette saison par exemple).

À cette date, chaque année, dans chacune des disciplines, et pour chaque catégorie, les 3 tireurs classés après les tireurs retenus au sein des collectifs « Haut-Niveau » de la saison suivante, des membres des pôles France jeunes et pôle France de la saison suivante sous réserve qu'un minimum de 20 tireurs soient classés dans cette catégorie, bénéficieront d'une dotation de munitions de la FFTir.

**Compétitions retenues pour les classements WSPS
(Liste disponible sur le site de la FFTir)**

- Étapes circuit national WSPS.
- **Championnat Régionaux des tireurs participants aux championnats de France Adultes** – si un tireur bénéficie d'une dérogation qui lui permet de prendre en compte un score réalisé sur une autre compétition comme championnat régional, alors ce score ne sera pris en compte qu'une seule fois.
- Championnat de France 10, 25 et 50 mètres et Para-trap.
- **Stages sélectifs au sein des collectifs.**
- Évaluations nationales si elles sont organisées.
- Compétitions internationales **référéncées au calendrier international de la FFTir.**